

L'homologation de ce produit a été révoquée le 2022/10/06. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
Vertellus LLC, 2110 W. Gate City Blvd, Greensboro NC 27403
336-292-1781

NO.D'HOMOLOGATION 18526

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Di-n-propyl isocinchomérone 99,41 %

MGK® - Marque déposée de McLaughlin Gormley King Company

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL
NON AUTORISÉ

Fabriqué par:

McLAUGHLIN GORMLEY KING COMPANY
4001 Peavey Road
Chaska, MN 55318
U.S.A.

ATTENTION

POISON

CONTENU NET: _____ Litres

952-448-1750

MODE D'EMPLOI

À utiliser seulement dans la fabrication de pesticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ. Dangereux si avalé. Éviter toute contamination de la nourriture et des aliments pour animaux, du lait et de l'équipement de manipulation du lait avec les pulvérisages d'appât.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si le produit entre en contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si le produit entre en contact avec la peau ou sur les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si inhalé, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION :

Vous pouvez réutiliser les barils après nettoyage en profondeur et remise en état. Si non, préparer les contenants pour ne plus les réutiliser et les éliminer conformément aux règlements provinciaux. Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage de déversements.

ENTREPOSAGE :

REMARQUE : le MORPEL® Repellent 326 peut se cristalliser suite à l'exposition à une température sous 21°C durant l'expédition ou l'entreposage. Le baril peut être rempli de cristaux ou d'une couche de liquide plus foncé sur les cristaux. Réchauffer délicatement le baril pour reliquéfier. L'agitation et le mouvement pendant le réchauffement accélérera la liquéfaction. Ne pas chauffer à plus de 49°C. Ne pas conserver à des températures élevées plus longtemps que nécessaire. Bien agiter le baril avant d'utiliser. Entreposer dans un endroit tiède et sec. Garder le contenant bien fermé. Bien mélanger dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))